

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 Mars 2025

à 18 h 30

Salle de Nomeny

Présents : RENKES David – VAGUENEZ Régis – DONO Michel - VERHEE René – SCHWARTZ Luc – BOULANGER Michel – PAILLON Guy – LOMBARD Didier – TRABAC Yves – VOINSON Philippe – PROQUIN Jean-François – CHERY Chantal – RUSTOM Lina – GAY Gérard – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – LORETTE Delphine – HENRION Olivier – ROUGIEUX Maura – LESPAGNOL Baptiste – IEMETTI Jean-Marc – SCHWOB Alain – BERNARD Philippe – COLIN Philippe – SOT Jérôme – DUPRE Philippe – JARISON Jean-François – DEFLANDRE Laurent – FORTEL Loïc – RAVAILLER Jacques – FRITSCH Jacques – CERUTTI Alain – GUILLOU Christine – LOUIS Didier – MIDON Laurent.

Procurations : FIORETTI Sophie donne pouvoir à LOMBARD Didier – GROSS Christophe à CHERY Chantal – HUMBERT Bénédicte à LORETTE Delphine – FRANIATTE Michaël à DEFLANDRE Laurent – HABERT Vincent à FRITSCH Jacques.

Excusés : DI MATTEO Eric – FIORETTI Sophie – GROSS Christophe – HUMBERT Bénédicte – CAPS Antony – FRANIATTE Michaël – HABERT Vincent.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h45 – l'assemblée dénombre 35 votants, 5 pouvoirs, soit 40 votes. M. le Président démarre la séance en remerciant les participants et énumère l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

▪ Délibérations

- ✓ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024.
- ✓ Affectation du résultat 2024.
- ✓ Vote du budget primitif (BP) 2025.
- ✓ Accord-cadre des travaux neufs et d'entretien du réseau d'eau potable du syndicat.
- ✓ Modification du règlement de service (modification des frais de mutation et extension de la loi Warsmann aux réparations effectuées par les abonnés selon délibérations votées le 09/12/2024, modification des éléments liés aux nouvelles redevances mises en place par l'Agence de l'Eau à compter du 01/01/2025).

▪ **Informations**

- ✓ Qualité de l'eau : information sur la teneur en nitrates des eaux distribuées sur notre périmètre.

DELIBERATIONS

1°) DCS2025-1703-01 – Vote du Compte Financier Unique 2024 :

M. René VERHEE, Vice-Président prend la parole pour présenter la note synthétique du compte financier unique pour l'année 2024.

Le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice,
- est le bilan financier de la collectivité. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la collectivité,
- la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Résultat de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	2 372 905.75 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 894 131.21 €
Résultats de l'année 2024	= 478 774.54 €

B) Analyse

1/ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services notamment :

– Les charges à caractère général (011) : elles regroupent toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux réunions et conseils syndicaux, aux taxes foncières payées par la collectivité et aux reversements des redevances encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau, etc.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 730 360.56 € (697 141.71 € en 2023). Les dépenses sont en dessous des prévisions budgétaires (807 800 €).

– Les dépenses de personnel (012) : ces dépenses s'élèvent à 415 380.88 € pour l'année 2024. Elles étaient de 401 058.56. € en 2023 et de 299 559.30 € en 2022. L'arrivée de deux agents (1 au service technique début 2023 et 1 au service administratif en septembre 2023) explique l'évolution entre 2022 et 2023.

– Les charges de gestion courante (65) : elles comprennent les indemnités et cotisations des élus, les créances éteintes et les admissions en non-valeur. Ces charges s'élèvent à 35 561.32 € (34 337.19 € en 2023).

– Les charges financières (66) : ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 5 938.37 €. Elles étaient de 6 217.51 € en 2023.

– Les atténuations de produits (014) : cette charge concerne le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour pollution d'origine domestique facturée au prorata des volumes consommés. Elle s'élève à 151 800 € pour 2024 (149 346 € en 2023).

– Les charges exceptionnelles (67) : elles concernent les versements effectués lors de la mise en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE) ainsi que l'annulation de titres sur des exercices antérieurs pour un montant total de 19 208.24 € (5 784.25 € en 2023).

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CA 2023
011	Charges à caractère général	730 439.56 €	697 141.71 €
012	Charges de personnel	415 380.88 €	401 058.56 €
014	Atténuation de produits	151 810.00 €	149 346.00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 561.32 €	34 337.19 €
66	Charges financières	5 938.37 €	6 217.51 €
67	Charges exceptionnelles	19 208.24 €	5 784.25 €
68	Dotations aux amortissements	5 666.93 €	17 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	530 125.91 €	500 753.29 €
Total des dépenses		1 894 131.21 €	1 812 138.51 €

2/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées en plusieurs catégories selon leur origine : les produits issus de la vente d'eau qui représente plus de 75 % des recettes de la collectivité, les participations et subventions d'autres collectivités, les revenus des immeubles et les fermages. La vente d'eau aux abonnés est en hausse : 1 170 000.42 € en 2024 (1 078 394.40 € en 2023), elle s'explique par la hausse des tarifs (2.20 € HT en 2023 puis 2.33 € HT en 2024) car la consommation entre 2023 et 2024 est quasiment identique.

– Les dotations, subventions et participations (74) : correspondent aux subventions reçues par l'Agence de l'Eau lors de la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) ainsi que la participation du coût salarial de la mission d'animation.

– Les produits exceptionnels (77) : le montant des recettes exceptionnelles correspond à divers remboursements et s'élève à 2 156.06 €.

– Les atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements CPAM sur arrêts de travail ainsi que des participations sur la prévoyance-retraite pour un montant total de 5 624.32 € en 2024. Elles étaient de 2 637.51 € en 2023.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CA 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	275 879.60 €	305 138.21 €
013	Atténuation de charges	5 624.32 €	2 637.51 €
70	Vente de produits et prestations de services	1 808 295.89 €	1 769 558.34 €
74	Subventions d'exploitations	126 670 .65 €	73 480.22 €
75	Autres produits de gestion courante	11 463.09 €	8 843.13 €
76	Produits financiers	4.50 €	3.00 €
77	Produits exceptionnels	2 156.06 €	10 372.41 €
042	Opérations d'ordre de transfert	142 811.64 €	137 487.64 €
Total des recettes		2 372 905.75 €	2 307 520.46 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Résultat

– Résultat d'investissement pour l'année 2024*

Recettes d'investissement	1 105 729.99 €
Dépenses d'investissement	- 1 148 245.38 €
Résultats de l'année 2024	= -42 515.39 €

- Déficit à reporter au budget primitif 2025 : 42 515.39 €.
- Déficit des restes à réaliser : 30 846 € (40 182 € en dépenses à prévoir – 9 336 € de recettes attendues).

B) Analyse

1/ Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

– Emprunts et dettes assimilés (16): le remboursement du capital de la dette était de 619 262.31 € en 2024. Pour mémoire, la collectivité a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes (1 jusqu'en 2027 – 1 jusqu'en 2028 et 1 qui prend fin en 2037). Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 533 244.27 €.

– Travaux réalisés dans l'année et travaux programmés (21 et 23): les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Renouvellements de conduites et branchements plombs sur les communes de Thézey-Saint-Martin et Bouxières-aux-Chênes dans le cadre du contrat eau et climat mis en place en 2021 avec l'Agence de l'Eau.
- Branchements neufs et renouvellements de branchements plombs sur diverses communes.
- Rénovation extérieure et modification de la chloration sur la station de Loisy.
- Réfection partielle du complexe d'étanchéité sur le réservoir de Chenicourt.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté	49 975.35 €	67 444.24 €
16	Emprunts et dettes assimilés	86 018.04 €	85 214.36 €
20	Immobilisations incorporelles	921.67 €	18 166.60 €
21	Immobilisations corporelles	128 269.53 €	86 032.42 €
23	Immobilisations en cours	735 549.15 €	674 455.29 €
27	Autres immobilisations financières	4 700.00 €	103 632.99 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 811.64 €	137 487.64 €
Total des dépenses		1 148 245.38 €	1 172 433.54 €

2/ Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus. Pour l'année 2024 les recettes d'investissement s'élèvent à 1 105 729.99 € (1 122 458.19 € en 2023) et comprennent :

– Les recettes réelles : **575 604.08 €**

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 247 768.74 € qui émanent principalement de l'Agence de l'Eau et de notre excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour

un montant de 219 502.35 € et du remboursement pour les sorties de mise en réserve foncière pour un montant de 108 332.99 €.

– Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de **530 125.91 €**

3. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE– RÉCAPITULATIF

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE	1 894 131,21	2 372 905,75	1 148 245,38	1 105 729,99
Total	1 894 131,21	2 372 905,75	1 148 245,38	1 105 729,99

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 730,44 k€	Dotations et participations : 125,67 k€
Charges de personnel : 415,39 k€	Produit des services : 1 808,30 k€
Autre : 748,31 k€	
	Excédent antérieur : 275,88 k€
	Autre : 162,06 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

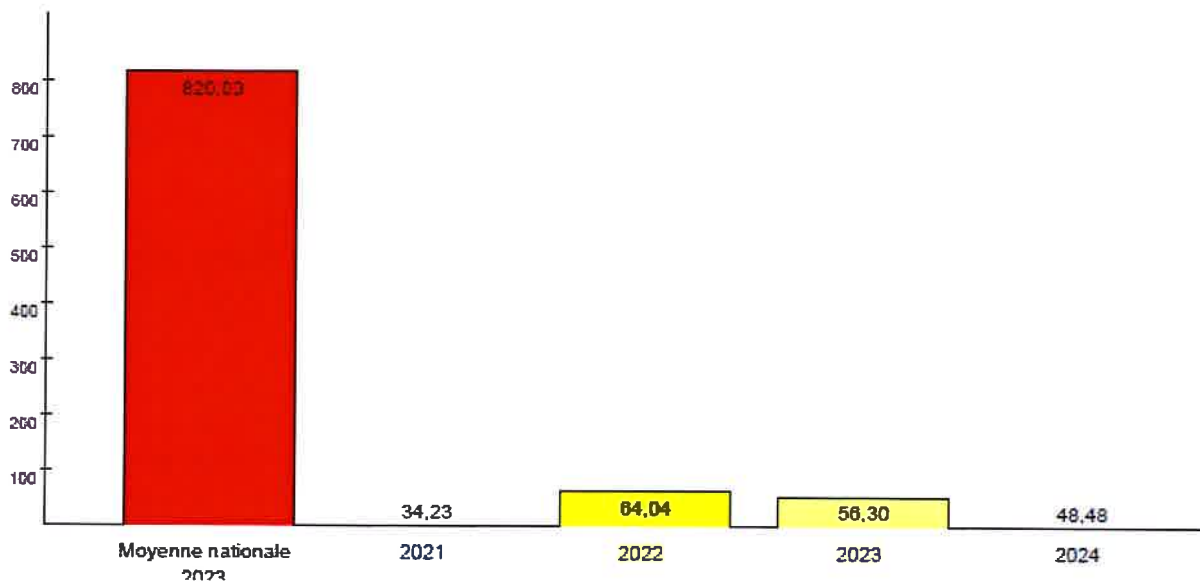
Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 864,74 k€	Subventions : 247,77 k€
	Dotations, fonds et réserves : 219,50 k€
	Autre : 638,46 k€
Dettes : 86,02 k€	
Autre : 197,49 k€	

- Dette -

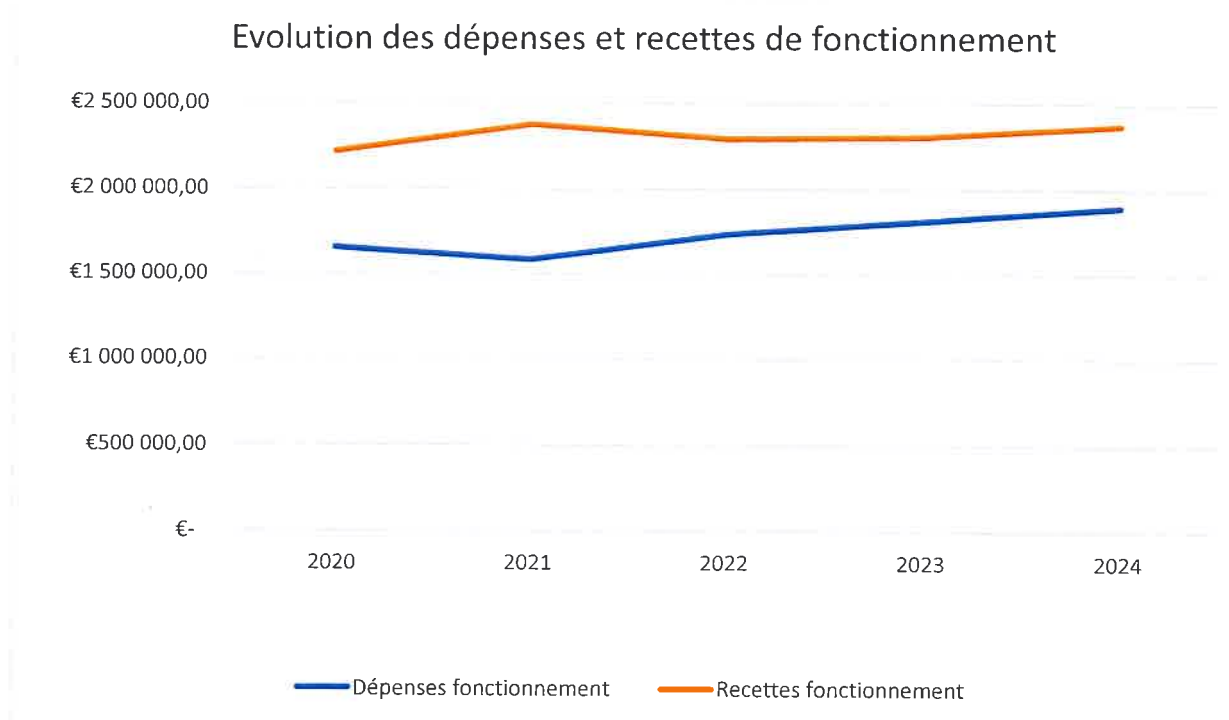
Tableau synthétique

		Encours de la dette
SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE		533 244,27
Total		533 244,27

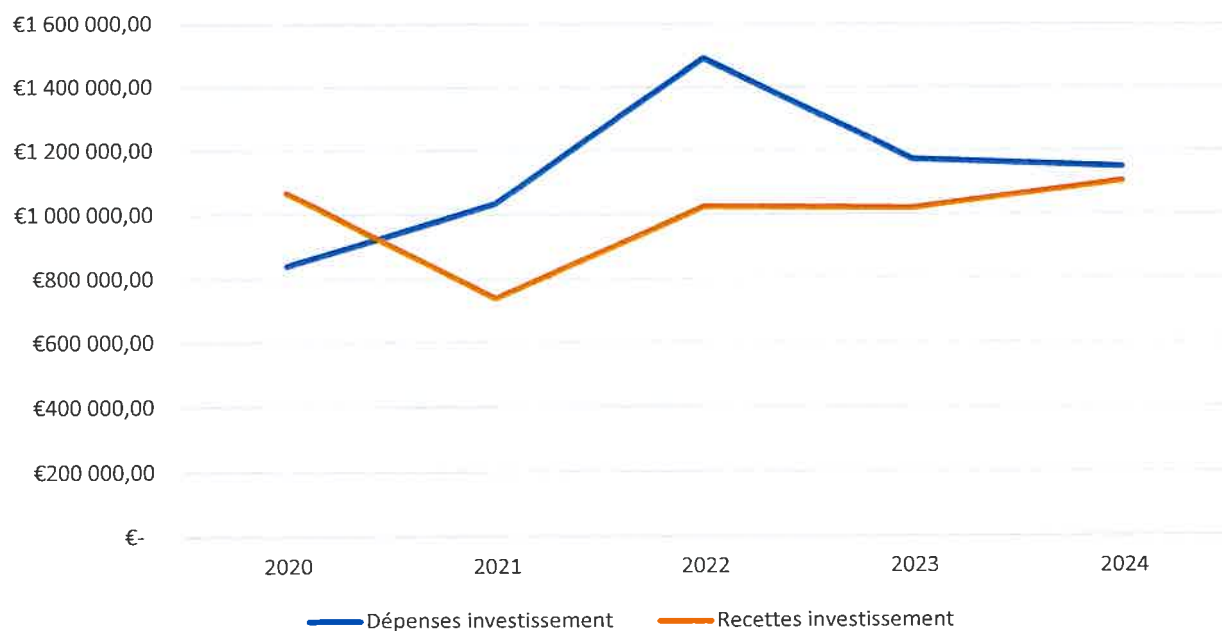
Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



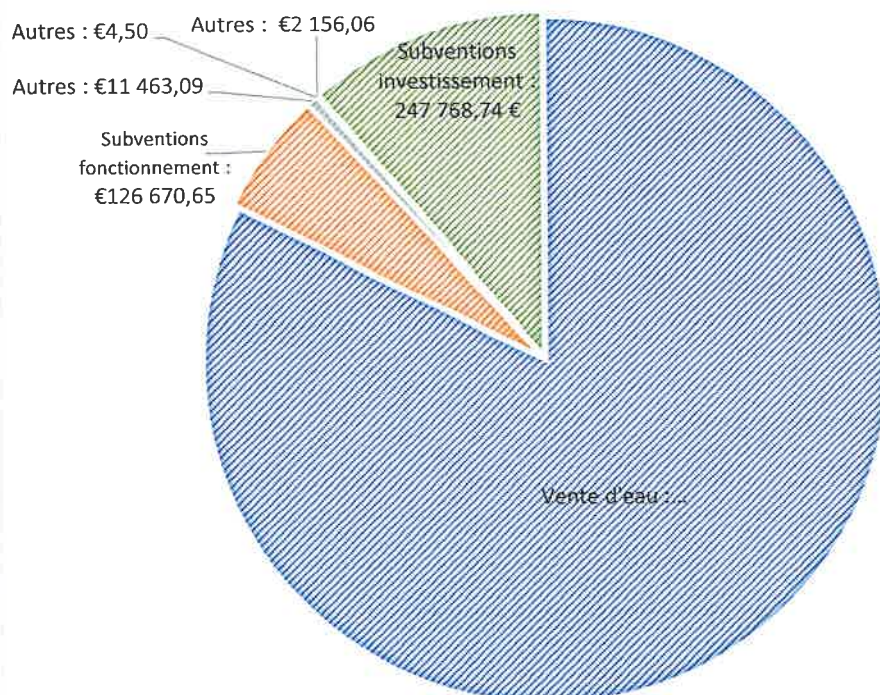
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Evolution des dépenses et recettes d'investissement



RÉPARTITION DES RECETTES EN 2024



Résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

Section	Prévisions budgétaires	Dépenses réalisées	Reste à réaliser en dépenses	Recettes réalisées	Reste à réaliser en recettes	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	1 460 709,25 €	1 148 245,38 €	40 182,00 €	1 105 729,99 €	9 336,00 €	-42 515,39 €
Fonctionnement	2 368 369,24 €	1 894 131,21 €	0,00 €	2 372 905,75 €	0,00 €	478 774,54 €
Résultat global						436 259,15 €

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 460 709,25	2 092 489,64	3 553 198,89
	Recettes réalisées (1)	B	1 105 729,99	2 097 026,15	3 202 756,14
	Restes à réaliser	C	9 336,00	0,00	9 336,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 410 733,90	2 368 369,24	3 779 103,14
	Dépenses réalisées (1)	E	1 098 270,03	1 894 131,21	2 992 401,24
	Restes à réaliser	F	40 182,00	0,00	40 182,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 459,96	202 894,94	210 354,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-49 975,35	275 879,60	225 904,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-42 515,39	478 774,54	436 259,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-30 846,00	0,00	-30 846,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-73 361,39	478 774,54	405 413,15

M. DONO se retire pour le vote du CFU 2024. Il y aura donc 39 votes de comptabilisés.

Résultat des votes :

Pour : 39 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) **DCS2025-1703-02 – Affectation du résultat 2024 :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **202 894,94**

- un excédent reporté de : **275 879,60**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **478 774,54**

- un déficit d'investissement de : **42 515,39**

- un déficit des restes à réaliser de : **30 846,00**

Soit un besoin de financement de : **73 361,39**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **478 774,54**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **73 361,39**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **405 413,15**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **42 515,39**

Résultat des votes :

Pour : 40 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2025-1703-03 – Vote du Budget Primitif 2025 :

M. Michel DONO, Président prend la parole pour présenter les travaux et éléments prévus au BP 2025 :

➤ **Travaux prévus en 2025**

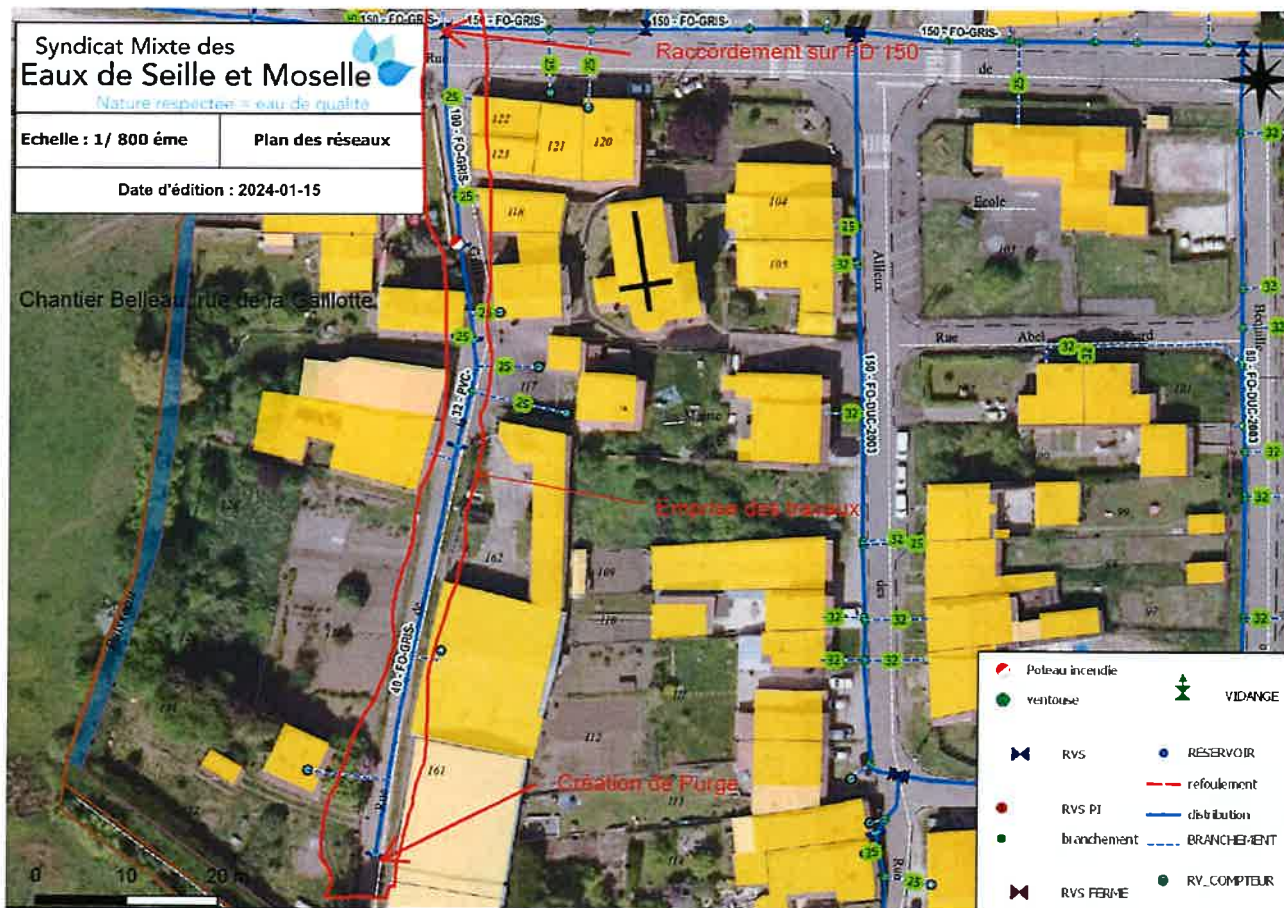
➤ **Immobilisations sur les réseaux:**

- **Renouvellement d'une conduite de transfert à Nomeny:**
316 000 € (Montant estimé) avec subvention de l'Agence de l'Eau de 122 800 € et subvention DETR de 60 000 €



➤ **Immobilisations sur les réseaux:**

- **Renouvellement des conduites et des branchements plomb sur la commune de Belleau, Rue de la Gaillotte :**
85 000 € (Montant estimé) avec subvention de l'Agence de l'Eau de 30 000 € et subvention DETR de 13 000 €
- **Divers travaux de branchements neufs et renouvellements de branchements en plomb : 150 000 €**



➤ **Immobilisations sur les constructions (réservoirs et châteaux d'eau):**

- Divers travaux sur réservoirs si nécessaires

- Rénovation intérieure et extérieure réservoir Chenicourt suite à la mise hors service pour 3 raisons :

- 1°) Risque important concernant la qualité de l'eau : revêtement intérieur dégradé et colles bitumeuses en contact avec l'eau.
- 2°) Risque pour la qualité de l'eau par infiltrations extérieures.
- 3°) Pertes en eau importantes suite à de nombreuses fuites sur la structure de la cuve.

Montant prévu au budget : 270 000 € (montant estimé) avec subvention de l'Agence de l'Eau de 120 000 €





Les travaux débutés en 2023 prennent plus de temps que prévus car des investigations complémentaires (études de diagnostic, tests d'arrachement) étaient nécessaires. La réalisation des travaux débutera selon les résultats et préconisations des diagnostics demandés. Les communes d'Ajoncourt et Chenicourt sont alimentées par un stabilisateur jusqu'à la fin des travaux. Un nouvel appel d'offre sera lancé prochainement.

➤ Aménagement foncier :

Montant prévisionnel si possibilité d'achat de terrains en cours d'année pour remise en herbe : 40 000 € (subvention possible de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%, soit 32 000 €).

➤ Obligation Réelle Environnementale (ORE) délibérées en 2024 ou à venir :

Montant prévu: 168 000 € (subvention de l'Agence de l'Eau : 111 000 €).

➤ Modification de la DUP si accord des administrations concernées :

Montant prévu: 40 000 € (subvention de l'Agence de l'Eau : 28 000 €).

➤ Mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur les ressources et réservoirs:

Montant prévu: 30 000 € (subvention de l'Agence de l'Eau : 21 000 €).

➤ Etude technique sur les actions complémentaires à mettre en place afin d'améliorer la qualité de l'eau :

Montant prévu: 100 000 € financé par un emprunt.

Agence de l'Eau : montants payés et subventions reçues au cours des 3 dernières années :

	2024	2023	2022
Montants payés	190 136,00 €	189 848,00 €	222 818,00 €
Subventions reçues	278 547,00 €	336 806,00 €	178 044,00 €
Solde	88 411,00 €	146 958,00 €	- 44 774,00 €

Agence de l'Eau : détail des redevances à payer et des subventions accordées pour l'année 2025 :

	Redevance sur consommation eau potable facturée en 2025	Redevance pour pollution facturée en 2024	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau facturée en 2024	TOTAL
Montants à payer	144 000,00 €	145 000,00 €	62 000,00 €	351 000,00 €
Subventions accordées à encaisser en 2025				327 000,00 €
Solde				- 24 000,00 €

Il énumère ensuite, par chapitre les propositions nouvelles, les reports et les propositions globales.

Recettes réelles de fonctionnement :

La recette des ventes d'eau a légèrement été revue à la hausse suite à l'augmentation des tarifs de l'eau (0.04 centimes/m3) votée en décembre 2024.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes réelles de fonctionnement	2 464 833,15 €	0,00 €	2 464 833,15 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'ordre de fonctionnement	147 763,64 €	0,00 €	147 763,64 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 612 596,79 €	0,00 €	2 612 596,79 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

Il n'y aura pas d'augmentation sur le contrat de prestation de sous-traitance SAUR en 2025 (compte 611). Une provision pour créances douteuses et prévue pour un montant de 4 000 € (compte 6817). Contrairement aux redevances pollution d'origine domestique, prélèvement sur la ressource en eau et performance des réseaux versées à termes échus, la redevance sur la consommation d'eau potable facturée en 2025 aux abonnés est directement reversée à l'Agence de l'Eau (144 000 € prévus au compte 701269).

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 829 176,78 €	0,00 €	1 829 176,78 €

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	783 420,01 €	0,00 €	783 420,01 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 612 596,79 €	0,00 €	2 612 596,79 €

Recettes réelles d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes réelles d'investissement	704 361,39 €	9 336,00 €	713 697,39 €

Recettes d'ordre d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'ordre d'investissement	783 420,01 €	0,00 €	783 420,01 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	1 487 781,40 €	9 336,00 €	1 497 117,40 €

Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses comptabilisées aux comptes 21 et 23 (1 043 482 €) correspondent aux travaux et aux divers investissements précédemment présentés. Le compte 2764 est alimenté pour les entrées et sorties de mises en réserves foncières (si achats de terrains en cours d'année).

Les panneaux pédagogiques ont été réalisés dans le cadre de la balade à énigmes faite sur le plateau Bouxières-aux-Chênes en 2023. Il reste quelques 3 panneaux à installer cette année.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses réelles d'investissement HORS OPERATIONS	1 309 171,76 €	40 182,00 €	1 349 353,76 €

Dépense d'ordre d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre d'investissement	147 763,64 €	0,00 €	147 763,64 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	1 456 935,40 €	40 182,00 €	1 497 117,40 €

Récapitulatif global du Budget Primitif 2025

Section	Propositions nouvelles dépenses	Reste à réaliser dépenses	Propositions nouvelles recettes	Reste à réaliser recettes
Investissement	1 456 935,40 €	40 182,00 €	1 487 781,40 €	9 336,00 €
Fonctionnement	2 612 596,79 €	0,00 €	2 612 596,79 €	0,00 €

Investissement

- Dépenses : 1 497 117,40 € (dont 40 182,00 € de RAR)
- Recettes : 1 497 117,40 € (dont 9 336,00 € de RAR)

Fonctionnement

- Dépenses : 2 612 596,79 €
- Recettes : 2 612 596,79 €

Résultat des votes :

Pour : 40 - contre : 0 – abstention : 0.

4°) DCS2025-1703-04 – Accord-cadre des travaux neufs et d'entretien des réseaux d'eau du syndicat :

Accord à renouveler en Avril 2025. Cette année nous avons opté pour la mise en place d'un accord multi-attributaires afin de mieux maîtriser les dépenses, d'améliorer les équipement mis à disposition pour les

interventions, mais surtout avoir une maîtrise sur les délais d'intervention. Deux entreprises ont été retenues par la Commission d'Appel Offres : STPL et SVT.

Résultat des votes :

Pour : 40 - contre : 0 – abstention : 0.

5°) DCS2025-1703-05 – Modification du règlement adopté le 05/12/2023 :

Des modifications doivent être faites sur le règlement de service de distribution d'eau potable suite aux délibérations prises le 09/12/2024 mais aussi suite à la réforme des redevances mise en place par l'Agence de l'eau.

Les principaux changements sont :

- Article 1.2 : modification sur l'abonnement pour activité d'élevage suite à la réforme des redevances.
- Article 2.4 : modification sur l'application des frais de mutation.
- Article 2.6 : exonération appliquée sur la facturation des compteurs desservant les cimetières.
- Article 5.7 : modification des conditions à remplir pour bénéficier d'un plafonnement sur une consommation anormale.
- Chapitre VII – alinéa 2°) : modification des redevances de l'Agence de l'Eau suite à la réforme des redevances.

Résultat des votes :

Pour : 40 - contre : 0 – abstention : 0.

INFORMATIONS

Qualité de l'eau : information sur la teneur en nitrates des eaux distribuées sur notre périmètre :

Mi-décembre 2024, les analyses réalisées par l'ARS en distribution sur de l'eau provenant des puits de Loisy ont montré, à plusieurs reprises, un taux de nitrates supérieur à la norme européenne de 50mg/l fixée pour l'eau distribuée (52 mg/l à Ste GENEVIEVE le 12/12/2024).

La norme européenne de 50 mg/L a été fixée en fonction des risques encourus par les populations les plus vulnérables : nourrissons et [femmes enceintes](#). En cas de dépassement de cette norme, la collectivité doit informer ces publics cibles pour lesquels la consommation de l'eau est déconseillée.

Les derniers autocontrôles donnent plus de 50 mg/l sur 2 des puits et plus de 60 sur les 2 autres. De tels taux à cette période de l'année sont exceptionnels pour notre syndicat, plusieurs facteurs peuvent peut-être expliquer cette situation, sans certitude toutefois : année climatique, pratiques agricoles, exploitation de la nappe ...

Pour limiter l'impact en distribution, un apport avec Moulins est effectué autant que possible sur la majorité des communes du syndicat mais ne peut être constant du fait de la configuration du réseau. Ceci explique les variations dans les dernières analyses de l'ARS tantôt inférieures à 50, tantôt supérieures.

Cette solution montre ses limites :

- Les sources de MOULINS sont actuellement autour de 43-46 mg/l.
- Ce n'est pas une solution permanente, en étiage ce soutien ne sera plus possible. Il sera alors peut-être nécessaire d'étendre les restrictions à l'ensemble du territoire sauf pour BOUXIERES-AUX-CHENES.

Les communes actuellement impactées sont : Autreville, Bezaumont, Clémery, Eply, Jeandelaincourt, Landremont, Port-sur-Seille, Rouves, Sainte-Geneviève et Ville-au-Val, une partie de Belleau et Nomeny.

Actions mises en place et à mener :

- 1) Apport ponctuel avec l'eau des sources de Moulins qui permettent de limiter les taux sur le court terme.
- 2) Renforcement de la fréquence de contrôle de nitrates sur les 4 puits et le réservoir de la Falaise, mesures réalisées par SAUR tous les 15 jours.
- 3) Informations par mail aux maires des communes concernées (12/12/2024, 23/12/2024 et le 27/02/2025).
- 4) Demande à l'ARS des modalités pour une dérogation. L'ARS ne la juge pas nécessaire pour l'instant car il n'y a pas de permanence dans le dépassement de la limite de 50 mg/l en distribution.
- 5) Programmer une conférence des Maires afin d'échanger plus largement sur le sujet et présenter le fonctionnement complexe des puits et sources du syndicat.

La conférence des Maires sera élargie aux délégués du syndicat s'ils souhaitent y participer, il est demandé par l'assemblée la possibilité de l'organiser un soir après 17h00.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 20h20

**M. DONO Michel,
Président**

